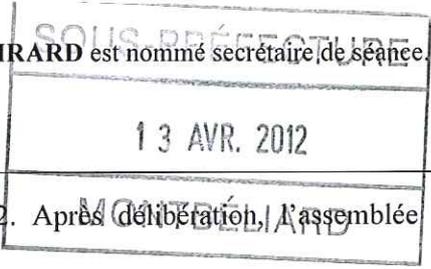


**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION : 12/03/2012	L'an deux mil douze le vingt neuf mars à dix neuf heures,
DATE D’AFFICHAGE : 29/03/2012	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Pierre KNEPERT, Maire.
NOMBRE DE CONSEILLERS : <i>En exercice : 27 Présents : 24 Votants : 27</i>	<i>Présents :</i> KNEPERT Pierre, MERAUX Jocelyne, BELZ Christian, PETIT Betty, MAKSOUH Mourad, PARRAIN Carole, CLAUDON Pierre, MORENO Christine, MANIAS Marcel, JACQUOT Laurent, FONTAINE Dalila, RENOUX Alain, GRILLOT Fabienne, GRIFFON Pierre, PERRON Danièle, MORASCHETTI Elisabeth, CHATELAIN Pierre, MARTINO Jean-Luc arrivé à 19h50, BIGEARD Isabelle, AUDOUZE Yann, PAGNOT Pascal, TRAVERSIER Agnès, GIRARD Jean-Claude, ATAR Nathalie. <i>Excusés :</i> MONNIN Jean-Pierre a donné procuration à MAKSOUH Mourad, RADREAU Sophie a donné procuration à AUDOUZE Yann, MOUHOT Marcel a donné procuration à ATAR Nathalie.
OBJET : <i>BUDGETS 2012 APPROBATION</i>	Monsieur Jean-Claude GIRARD est nommé secrétaire de séance. 

Le Maire présente au Conseil les différents budgets pour 2012. Après délibération, l'assemblée se prononce :

1. Sur les taux des taxes communales :

Taxe Habitation : 12.43 % Taxe Foncier Bâti : 25.64 % Taxe Foncier Non Bâti : 33.49 %

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 5

2. Subvention à l'Association de Gestion des Actions Socioculturelles de Bavans (AGASC ou MPT) :

Montant : 129 500.00 €

Ne prennent pas part à la délibération sur cette question : Mrs Marcel MANIAS, Pierre CLAUDON, Alain RENOUX membres élus représentés à l'AGASC.

Pour : 23 Contre : 1 Abstention : 0

3. Adoption du Budget Communal tel que présenté :

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 5

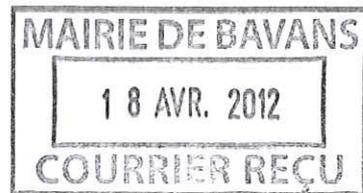
4. Adoption du Budget annexe Bois tel que présenté :

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 5

5. Adoption du Budget annexe Bâtiments locatifs tel que présenté :

Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus.



DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE
Transmise à la Préfecture le 29/03/12
Publiée le 29/03/12
DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire